Concert de bienfaisance. — Dimanche 18 janvier, à six heures du soir, aura lieu à l'estaminet du *Beau Pigeon Roubaisien*, coin de la rue Nain et de la rue des Lignes, une soirée de bienfaisance, organisée par les amis réunis, avec le concours d'une section de la *Cœcilia Roubaisienne* et de plusieurs artistes distingués très en renom, au bénéfice de la veuve d'un facteur des postes infirme, ayant des enfants en bas âge.

Une brillante tombola sera tirée pendant cette belle soirée, pour laquelle on peut se procurer des billets, 44, rue Nain.

Les personnes charitables peuvent y faire parvenir des lots pour la tombola, pour laquelle un grand nombre de lots ont déjà été envoyés par MM. Thomas Lesay, Fournier et Grandsire, Waldheim, Gogenheim et Cie, Victor Vaissier, Achille Séméant, Jean-Baptiste Descamps, R. De Bove, F. Rançon, etc., et plusieurs anonymes.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Cercle colombophile Union. — Voici la liste des expositions partielles que cette société a décidées dans son assemblée du 6 janvier dernier. Un diplome d'honneur sera décerné chaque fois ; en outre, deux médailles seront offertes aux amateurs qui auront obtenu le plus de succès pour l'ensemble des expositions.

Exposants du 18 janvier : Dutat, Boudry, Désobry, Fichelle, Fournier, Hazebronck. — Jury : Ed. Browaeys, J.-B. Niffle, P. Ducatteau.

Exposants du 25 janvier : Albert Gaufet, Jean Bleuez, Louis Pollet, Léon Dujardin, César Desrousseaux, Ad. Marsy. — Jury : Hazebrouck, Salembier, Désobry.

Exposants du 1er février : Pierre Ducatteau, C. Duyck, Ed. Browaeys, Ed. Dujardin, Gustave Browaeys, Jean-Baptiste Niffle. — Jury : Albert Gaufet, Hazebrouck, François Legrand.

Exposants du 8 février : Désiré Lapie, Jules Rousseau, Edmond Beele, Jules Dumortier, Henri Salembier, François Legrand. — Jury : Hazebrouck, Pierre Ducatteau, Albert Gaufet.

— La société **l'Etoile du Nord** ayant son siège chez M. Emile Maihou, au *Tambour des Zouaves*, rue de Blanchemaille, organise pour dimanche prochain, sa deuxième exposition partielle. Les exposants sont MM. Jules Kindts et Emmanuel Maes. Cette exposition promet d'être très intéressante.

— Dimanche, 18 janvier, aura lieu, chez M. J.-B. Desrousseaux, rue Pellart, 49, la 5e exposition de pigeons-voyageurs. Les sujets exposés appartiendront à MM. Henri Astier et César Desrousseaux.

On invite messieurs les amateurs à venir rendre visite à cette exposition qui sera alléchante.

— Dimanche, 11 janvier, a eu lieu la première exposition partielle chez Gervais Voedts, en face de la maison Paulus-Delattre, rue de Tourcoing. L'installation était magnifique.

Le succès que M. Félix Tant a obtenu a surpassé les prévisions des nombreux amateurs qui ont visité ses sujets. Notamment le n° 18 écaillé, le n° 1 comme bleu et le n° 33 comme jeune, provenant de sa bonne production n° 40.

— Dimanche 18 courant, 2e exposition partielle; les exposants sont MM. Jean Cools et Gervais Voeds, tous deux jeunes amateurs; ils se sont procurés au début des sujets provenant des grands amateurs de la ville et de l'étranger.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Monsieur le Rédacteur en chef,

Le *Journal de Roubaix* a publié hier une lettre d'un ami des administrateurs de la société de consommation, osant dire, à l'étonnement général, que la présente administration a porté la prospérité de la société au plus haut degré.

Il faut que ce sociétaire ignore ce que nous savons tous : à savoir qu'on n'a jamais mangé du pain aussi mauvais, que nous le payons dix pour cent plus cher et que nous avons malgré cela dix pour cent moins de bénéfice.

Il est prouvé qu'en comparant la totalité des achats de farine de l'année dernière à ceux de l'année précédente, les prix sont les mêmes à quelques centimes près, quoique l'administration ait prétendu qu'elle payait dix francs plus cher.

Il n'y aurait donc pas nécessité d'augmenter le pain de dix pour cent (le pain blanc se paie depuis six mois cinquante-cinq centimes au lieu de cinquante centimes) ou bien nous aurions dû avoir dix pour cent plus de bénéfices.

Ce sociétaire ne sait sans doute pas non plus pourquoi? Eh bien! qu'il aille s'informer à la boulangerie, et il apprendra que ces administrateurs dont il vante si fort les talents, ne mettent presque jamais le pied à la boulangerie. L'administrateur de semaine y va une fois le vendredi soir pour faire les comptes, et il est bien rare qu'on le voit le reste du temps. On ne trouve aucune trace de leur écriture sur les livres. L'employé paie les factures, en verse les fonds à la banque de temps en temps. On laisse tout l'argent, quelque fois quinze à vingt mille francs entre les mains de l'employé Sonneville, qui, heureusement, est un fort brave homme, et qui doit coucher avec des sacs d'écus dans son lit, de peur d'être volé.

On n'a fait depuis un an aucune dépense d'entretien du matériel, les voitures et les harnais tombent en ruine. Il n'y a jamais personne pour vérifier les marchandises, et nous voyons bien, en mangeant notre pain, que les fournisseurs livrent ce qu'ils veulent.

Ah oui ! ce sociétaire peut bien dire que c'est admirablement tenu ! Les nouveaux administrateurs veulent avoir l'honneur, sans s'occuper de rien et pour réserver les travaux, la fourniture de la levure, etc., à eux-mêmes ou à leurs amis. Si c'est pour ça qu'ils ont fait mettre à la porte les anciens, ils feraient beaucoup mieux de s'en aller aussi.

Mais ils n'oseraient pas donner leur démission, et se soumettre à la réélection, ils savent trop bien le sort qui les attendrait. Qu'ils se cramponnent donc à leur place: qu'ils essaient d'empêcher les sociétaires de voter librement pour qui ils veulent, en déclarant nuls les noms qui ne figurent pas sur leurs listes, et ils s'apercevront que les sociétaires ne sont pas faits pour obéir à leurs ordres, mais que c'est à eux de se plier à la volonté de l'assemblée générale.

Recevez, Monsieur le Rédacteur en chef, nos remerciements et nos salutations sincères.

Un groupe de sociétaires.

A PROPOS DES VOYAGES D'EXPLORATION

Le public tourquennois, ou du moins les habitués des séances de géographie ont certainement gardé le souvenir du capitaine Trivier. Ils savent quel zèle animait cet homme hardi, pour l'ouverture de nouveaux débouchés. Nous avons dit que le capitaine Trivier s'était de nouveau embarqué pour l'Afrique. A ce propos *le Bulletin des Renseignements coloniaux* publie ce qui suit:

« On sait que le capitaine Trivier est parti pour un nouveau voyage d'exploration sur les côtes de l'Afrique.

» Au moment de son départ, il a écrit une lettre qu'il a fait mettre à la poste après le départ du paquebot et qui contient quelques phrases tristement vraies sur l'indifférence des Français pour les entreprises qui pourraient leur rapporter honneur et profit.

« De ce voyage, j'aurais bien voulu faire une œuvre » nationale et il n'a pas dépendu de moi qu'il n'en ait été » ainsi, mais à part Bordeaux et Paris, personne n'a » voulu répondre à mon appel, personne n'a voulu com» prendre que sur ce littoral africain où je vais, il y a » beaucoup à faire pour noa commerçants, beaucoup à » travailler pour nos industriels. Dès le début, nombre » de villes ont applaudi à outrance à mes projets, et » toutes m'ont engagé à persévérer dans cette voie. » Qu'il me soit permis de ne pas les nommer.

» Mises en demeure de s'exécuter pécuniairement parlant, les unes m'ont écrit de banales formules de non » recevoir, les autres ne m'ont pas répondu.

» Le président d'une société très connue m'a bien, en » effet, offert son appui moral; mais cette monnaie-là n'a » pas cours sur les paquebots, et j'ai dû refuser cette » coopération platonique. »

« Et pendant ce temps, les Anglais et les Allemands, » largement subventionnés, s'apprêtent à une pareille » entreprise. »

Nous comprenons l'amertume qui a inspiré ces lignes du capitaine Trivier. A notre connaissance il avait frappé à plusieurs portes avant d'avoir pu réunir les fonds nécessaires à sa nouvelle expédition. Ceci nous fait déplorer une fois de plus l'insuffisance des ressources dont disposent nos Chambres de commerce. A la puissance de production de nos industries, les marchés du l'intérieur ne suffisent plus : il faut absolument que nous trouvions des débouchés nouveaux. Le commerce de nos places de Roubaix-Tourcoing saurait donc en tout intérêt à collaborer effectivement à une œuvre du genre, de celle entreprise par le capitaine Trivier. Mais c'était l'intervention officielle de la représentation autorisée de ce commerce qu'en voulait obtenir et à cette demande, il était répondu : « Pas de budget ! »

Autre exemple. L'année dernière, le général Annenkoff, devant une assemblée de négociants de nos deux villes, recommandait à la plus sérieuse attention de nos lainiers les produits de l'Asie centrale. Ces produits, il fallait aller les étudier sur les lieux mêmes. N'était-ce pas encore le rôle des chambres de commerce d'y envoyer un homme suffisamment compétent, mais absolument désintéressé, dont les observations rendues ensuite publiques auraient été profitables pour le commerce tout entier?

Nous ignorons si la question a été agitée; mais s'est-elle été, la même difficulté surgirait de nouveau. Comment couvrir une dépense de cinq à six mille francs avec un budget tout à fait insignifiant?

La conclusion de ceci, c'est qu'il est désirable qu'une nouvelle législation assure aux chambres de commerce de centres d'industrie comme le nôtre des ressources proportionnées à leur importance.

UNION DES ACHATS

Economie, Epargne, Assurances gratuites sur la vie, contre les accidents, contre les maladies, contre l'incendie. Pensions de retraites garanties par l'Etat ou par des Mutualités. Constitution de dots aux enfants, assurances militaires, participation aux tirages financiers, etc.

Ce Bon détaché du journal est accepté en paiement comme espèces pour une valeur de

30 CENTIMES

et dans une proportion de 5 ou 10 °/o par toutes les maisons adhérentes à l'Union des Achats.

N. — *Il est valable pendant la journée du 18 Janvier, mais ne donne pas droit aux avantages réservés aux possesseurs de Bons de 0.50 cent., 1 fr. et de 5 fr., délivrés par l'Union des Achats avec une réduction de DIX POUR CENT.* (Voir les notices).

Vêtements pour hommes tout faits et sur mesure
Voir Maison A. FÉVRIER et Cie, 16-18, rue Neuve, LILLE
COUPE ET FAÇON GARANTIES
40803—2423

NORD

Le « Journal Officiel » publie un rapport au président de la République ; ce rapport est suivi d'un décret, instituant un certificat d'aptitude spécial à l'enseignement agricole dans les écoles primaires supérieures, et d'un arrêté relatif au même certificat.

Les loups. — La rigueur de la saison a fait sortir les loups du bois de Sains-du-Nord.

Ils ont fait une apparition dans les communes de Sains Glageon, Bauwresies, etc

Une battue générale vient d'être organisée pour combattre ces hôtes dangereux.

Nominations de percepteurs. — M. Constantin, percepteur à Calais, est nommé à Armentières ; M. Beau juge de paix à la Nouvelle-Calédonie, est nommé percepteur à Calais; M. Lecocq, percepteur d'Aubigny, est nommé à Sambacour (Doubs).

M. Idatte, percepteur d'Eperlecques, est nommé à Aubigny.

Nomination ecclésiastique — M. Courtray, nouveau prêtre, est nommé vicaire à Coutiches.

PAS-DE-CALAIS

Une inondation à Lièvin. — Ledégel vient de produire à Liévin une véritable inondation, Par suite d'une avalanche de neige foudue, la Souchez a débordé, inondant les prairies. L'eau a pénétré dans la plupart des maisons des rues d'Angres et Faidherbe : dans ces deux rues il y avait 40 centimètres d'eau. Plusieurs animaux domestiques ont été noyés et les pertes sont assez importantes.

Un nouveau gisement de phosphates vient d'être découvert dans le Pas-de-Calais, sur les confins de la Somme. Il s'étend sur les terroirs de Mamur, Buire-au-Bois, Bachimont, Haravenes et Queux, entre la Canche et l'Authie. Sans avoir l'importance du bassin de Beauval et d'Oisemont, ce nouveau gisement n'en a pas moins sa valeur, car plusieurs marchés viennent d'être conclus à des conditions très avantageuses.

30 à 35 équipes d'ouvriers sont occupées en ce moment à sonder et continuent à faire de nouvelles découvertes.

On croit que le gisement s'étend encore sur d'autres communes.

BELGIQUE

Pecq. — Le parquet de Tournai est parti vendredi matin pour Pecq, où il allait instruire au sujet d'un homme trouvé mort dans un puits.

L'état de la princesse Henriette. — Bruxelles, 16 janvier. — Le bulletin de ce matin sur la santé de la princesse porte que l'état est des plus satisfaisants.

On nous écrit de Bruxelles :

— *L'Armée du salut* — L'infernal charivari qui salue chaque soir l'Armée du Salut ne la décourage pas : au contraire, il stimule son zèle. Le major Clibboni a annoncé qu'il donnerait dorénavant deux séances quotidiennes: une à 3 heures de l'après-midi; l'autre comme d'habitude, à 8 heures du soir. L'armée pourra ainsi faire deux fois autant de conversions et... de recettes.

C'est même peut-être ce qui devrait donner à réfléchir aux auteurs du boucan qui se renouvelle chaque soir boulevard Baudouin.

— *Rappel de deux classes en Belgique.* — Vendredi à midi, est arrivé à la gendarmerie de Bruxelles un ordre du ministère de la guerre de rappeler deux classes de milice. Cette mesure a pour but, dit-on, de parer aux troubles qui pourraient se produire à l'occasion de l'agitation revisionniste.

— *La question du suffrage universel.* — Le comité de l'Association libérale d'Anvers s'est prononcé contre le suffrage universel à peu près dans le même sens que celui de la Ligne libérale de Bruxelles.

— *Le chômage du lundi.* — Les ligues ouvrières ont signifié vendredi à toutes les administrations houillères du bassin de Charleroi, une déclaration de chômage général pour tous les lundis, à partir du 1er février. Cette déclaration a pour but d'obliger ces administrations à employer plus d'ouvriers et à réduire leur production.

Cela pourrait bien être le commencement d'une grève générale, si les sociétés exploitantes ne se soumettent pas.

— **La fermeture des colombiers.** — Pendant l'année 1891, tous les colombiers du département du Nord seront fermés : 1° du 1er mars au 20 avril inclusivement; 2° du 20 juillet au 30 août inclusivement; 3° du 1er octobre au 15 novembre inclusivement. Un arrêté préfectoral, en date du 10 janvier 1891, informe les personnes intéressées que les contraventions seront constatées par procès-verbal et poursuivies conformément à la loi.

— M. Hanretz, président de l'*Association libérale*, ayant fait une démarche vendredi auprès du président de la Chambre pour le prévenir qu'il remettra mardi prochain au nom de la population bruxelloise une pétition en faveur de la révision de la Constitution et du suffrage universel, le président de la Chambre a répondu qu'il était prêt à recevoir la pétition à son domicile.

M. Hanretz a répliqué que cette remise au domicile du président enlèverait toute portée à la manifestation projetée; le président de la Chambre a alors demandé à réfléchir; d'autre part, la *Réforme* signale que cette manifestation serait interdite par le gouvernement.

« Nous prescrivons volontiers le sirop de chloral de Follet qui, étant composé avec du chloral de fabrication française, présente des garanties de pureté qu'on ne saurait attendre du chloral du commerce en général.

« Le sirop de Follet est la meilleure forme d'administration du chloral; sa conservation est parfaite et, ainsi conseillé, il n'irrite point l'estomac. » (Extrait du *Formulaire de Thérapeutique*). 25296d

DEMANDEZ PARTOUT LE
SAVON DES MILLE PARFUMS
Préparé par FERRAILLE Aîné
Croix, près Roubaix.
Savon exquis réunissant toutes les qualités qui constituent le meilleur des savons. 46600—23333

LE DÉGEL ET LE FROID

En France

Saumur, 15 janvier. — La Loire est entièrement prise depuis le 20 décembre. On a des craintes sérieuses pour la débâcle, surtout dans certains quartiers riverains qui seraient envahis par les eaux.

Pontarlier, 15 janvier. — La ville est bloquée par les neiges.

Le service des trains est par suite interrompu entre la France et la Suisse

Lyon, 16 janvier. — Le froid a repris avec intensité dans toute notre région. La Saône recommence à ressonder ses glaces, bien que depuis trois jours le service des ponts-et-chaussées fasse sauter les banquises sans interruptions, au moyen de la dynamite. Les trains venant du Midi subissent des retards considérables ; dans les montagnes de l'Ardèche, la tourmente est épouvantable, la circulation est impossible et les communications avec les villes sont coupées. A Valence, la bourrasque a enlevé cheminées et tuiles A Lyon, deux femmes ont été trouvées, hier, mortes de froid dans leur domicile.

Bordeaux, 16 jauvier. — La neige tombe en abondance depuis sept heures du matin. La circulation des tramways et voitures est interrompue

Toulon, 16 janvier, 12 h. 50. — Un froid très vif règne à Toulon et dans la région.

Ce matin, tous les ruisseaux et les mares sont gelés.

A l'anse du Brégaillon, la mer est gelée jusqu'à douze mètres loin du rivage.

De longtemps on n'avait pas subi une pareille température.

Nevers, 16 janvier, 12 h. 20. — La neige tombe abondamment depuis cinq heures du matin.

Il y en a une épaisseur de 15 centimètres dans les rues Le nommé Aubert, condnecteur du chemin de fer P.-L.-M. domicilié à Nevers s'est cassé les deux jambes hier en glissant sur le trottoir de la gare de Laroche (Yonne).

Philippeville, 16 janvier. — A la suite de la tempête qui règne depuis plusieurs jours sur notre région, un éboulement considérable s'est produit au village de Stora.

Une maison adossée à la montagne, à l'entrée du village, s'est complètement effondrée. Deux enfants ont été écrasés. Le père et un autre enfant ont été retirés des décombres avec des blessures sans gravité.

A l'étranger

Madrid, 16 janvier. — Une neige abondante continue de tomber dans la province de Grenade. Tous les chemins sont couverts de neige. Tous les travaux agricoles sont suspendus. Les ouvriers, poussés par la famine implorent la charité.

Un froid intense règne à Madrid; on craint que les cannes à sucre ne soient atteintes par la gelée.

St-Sébastien, 15 janvier. — Le train express de Madrid a subi un retard par suite de la grande quantité de neige couvrant tout le plateau de la Castille et la traversée des Pyrénées.

Rome, 16 janvier. — Depuis huit jours, la neige tombe en abondance, mais elle fond au contact du sol. Pareille chose ne s'était pas vue depuis plusieurs années.

Naples, 16 janvier. — La neige tombe depuis hier soir. Les rues sont couvertes d'une couche de plusieurs centimètres d'épaisseur,

Hambourg, 16 janvier. — Après plusieurs tentatives, un bâtiment est parvenu à approcher de l'île d'Héligoland, qui, depuis la Noël, était bloquée par de formidables icebergs, et à ravitailler les habitants.

ETAT-CIVIL — ROUBAIX. — *Déclarations de naissances du 15 janvier.* — Marguerite Seghers, rue de Mons, cour Saint Joseph, — Albertine Leplat, rue Cugnot, maison Lefebvre. — Hélène Bryon, rue du Fontenoy, cour Staelens, 6. — Paul Hospied, rue d'Isly, 4. — Angèle Evrard, rue Sainte-Thérèse, cour Bernard, 47. — Fernande Dubois, rue Grétry, 15. — Léon Carpentier, rue de Wasquehal, cour Delcporte, 10. — Gabrielle Lepoutre, boulevard boulevard Gambetta, 40 — Victor Decaesmer, angle des rues du Tilleul, et de Pierre-de-Roubaix. — Zoé De'motte, Hôtel-Dieu. — Césarine Vandenboosche, rue Sainte-Elisabeth, 12. — Georges Rotru, rue des Vélocipèdes, 29. — *Déclarations de décès du 16 janvier.* — Adèle Desbonnets, 23 ans, sans profession, rue du Pays, 26. — Louis Nys, 52 ans, rue du Moulin, 35. — Stéphanie Pieters, 18 ans, boulevard de Metz, cour Dhoege, 8. — Euphémie Deschamps 70 ans rue Chanzy, 69. — Robert Deweltere, 3 jours, Hôtel-Dieu. — Désiré Zanetta, 51 ans, Hôtel-Dieu. — Louis Ballois, 36 ans, rue de Tourcoing, 138 bis.

TOURCOING. — Déclarations de naissances du 16 janvier. — Marguerite Dhelf, à la Marlière. — Camille Dekussche, rue du Chêne-Houpline. — Joachim Lefebvre, rue de Renaix. — Floreuce Broucke, à la Malcence. — Victor Delval, rue Saint-Joseph. — Emile Agache, rue des Trois-Pierres. — Marguerite Cormorant, rue Winoc, Choquel. — Louis Caby, rue de Renaix. — Marie Omez, rue de Calais. — *Déclarations de décès du 16 janvier.* — Hélène Vuylstekc, 1 an, rue du Haze. — Madeleine Dujardin, 5 ans 2 mois, rue Pré de la Bailli. — Marie Dujardin, 3 ans 9 mois, rue Chopst. — Jean-Baptiste Vandamme, 47 ans 8 mois, tailleur de pierres, rue Fin de la Guerre.

CR IX. — Déclarations de naissances du 7 au 13 janvier. — Maurice Ingelsaere, rue Lavoisier. — Jeanne Deaspé, rue de Belfort. — Raoul Brisbout, rue Léon Gambetta. — Louis Goffin, rue Kléber. — Arthur Roger, rue de la Gare. — Théodule Bayart, rue du Téléphone. — Marie Dupuis, rue de Lille. — Irma Mulle, rue du Pergrès. — Germaine Daloof, rue de Wasquehal. — *Publications de mariage.* — Jules Tieve, 23 ans, régleur, et Léonie Courcol, 25 ans, tailleuse. — Arthur Leroy, 26 ans, boulanger, et Pauline Verschoeren, 25 ans, journalière. — Victor Vangenebeke, 24 ans, chauffeur, et Pélagie Libert, 19 ans, journalière. — *Mariages.* — Napoléon Derbsudringhien, 27 ans, peigneron, et Marie Leman, 24 ans, peigneronne. — Lucien Freson, 27 ans, horloger, et Zélie Béghin, 24 ans, marchande. — *Déclarations de décès du 7 au 13 janvier.* — Marie Dumonlin, 81 ans, sans profession, rue du Boulevard de la Chapelle. — Gustave Haesebrouck, 37 ans, menuisier, rue de la Pannerie. — Fleuri Rolet, 1 an 6 mois, Grande-Rue. — Victor Leplat, 1 an, rue des Ogiers. — Louis Sonrbecq, 4 mois, rue des Jardins. — Raoul Brisbout, 3 jours, rue Léon Gambetta. — Marie Capleta, 71 ans, rentière, rue des Fleurs. — Jeanne Wattiez, 18 ans, couturière, rue de Lille. — Julie Demeyer, 72 ans, sans profession, rue Charles-Quint. — Désiré Bourgois, 55 ans, ménagère, rue de Lille. — Sabine Desseln, 76 ans sans profession, rue des Ogiers.

CYSOING. — Déclarations de naissances du 27 décembre 1890 au 10 janvier 1891. — Maurice Jillot. — Raymond-Léon Dumoulin. — Adèle Lefebvre. — Oscar Jonville. — Marie Ledey. — Jean Baptiste Liegris. — *Déclarations de décès du 10 janvier.* — Michel Macausy, 75 ans — Théophile Martens, 63 ans. — Marie-Joseph Delcroix, 82 ans. — Marie Dernoncourt, 16 ans 10 mois. — Catherine Delairere, 75 ans. — Léon Denis, 3 mois.

FLERS-LILLE. — Déclarations de naissances du 1er au 10 janvier. — Marcel Lagnau, au Bourg. — Amélie Marescaux, à la Coussinerie. — Louis Jaussens, au Recueil — Jean Halles, rue de Lannoy. — Désiré Gherart, boutier de Cambrai. — *Publication de mariage.* — Léon Delcourt, 28 ans, journalier, à Flers-Breneq et Angèle Dubus, 23 ans, journalière à Hem. — Louis Dubar, 33 ans, cultivateur à Flers-Recueil, et Noémie Delporte, 32 ans, sans profession, à Annappes. *Mariage.* — Louis Buisiau, 32 ans, cultivateur, à Vend-ville, et Maria Dutermout, 23 ans, sans profession, à Flers-Sart. — *Déclarations décès du 1er au 10 janvier.* — Henri Beusquart, présenté sans vie, à la Place. Louis Quesnoy, 65 ans, journalier, au Breucq.

HERSEAUX. — Déclaration de naissances du 4 au 11 janvier. — Jules Vanrokeghem, Place. — Célina Delille, Broche-de-Fer. — *Déclarations de décès du 4 au 11 janvier.* — Jean-Baptiste Blomme, Bas-Voisinage. — Vandaele, présenté sans vie, Place.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille NYS-DUPONCHELLE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Louis Joseph NYS, décédé subitement à Roubaix, le 15 janvier 1891, à la 54e année, muni des prières de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels qui auront lieu le dimanche 18 courant, à 3 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Moulin, 85.

Les amis et connaissances de la famille DESBONNET-AVETTANT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Marthe-Adèle-Clémence DESBONNET-AVETTANT, décédée à Roubaix, le 15 janvier 1891, dans sa 23e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 18 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le lundi 19, à 3 heures 1/2, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 20 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Général-Chanzy, 69.

Les amis et connaissances de la famille VAN DENBOSCHE-LECOUVE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Pierre VAN DENBOSCHE, veuf de Dame Sylvie LECOUVE, décédé à Mouveaux, le 16 janvier 1891, dans sa 73e année, administré des Sacrements de l'Eglise et de l'Extrême Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 20 courant, à 9 heures 1/2, en l'église de Mouveaux. — L'assemblée à la maison mortuaire, au Pil, rue de Tourcoing. — L'Obit du mois sera célébré le mardi 24 février 1891, à 9 heures 1/2, en la même église.

Un Obit Solennel du mois sera célébré en l'église de Mouveaux, le lundi 19 janvier 1891, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Désiré D'HALLUIN, boulanger, décédé à Mouveaux, le 13 décembre 1890, dans sa 60e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel anniversaire sera célébré en l'église de Croix, le lundi 19 janvier 1891, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Alexandre-Joseph GÉRARD, ex-constructeur-mécanicien, époux de Dame Marie CAMBIER, décédé à Croix, le 13 janvier 1890, dans sa cinquante-et-unième année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du mois sera célébré en l'église du Maître-Autel de l'église Saint-Martin à Roubaix, le lundi 19 janvier 1891, (la Messe à 10 heures 1/2), pour le repos de l'âme de Monsieur Louis DUCATTEAU, décédé à Roubaix, le 13 décembre 1890, dans sa 50e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 19 janvier 1891, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Félicité LEMAIRE, épouse de M. Jean-Baptiste MOULARD, décédée à Roubaix, le 10 décembre 1890, dans sa 76e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 19 janvier 1891, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri-Joseph LEBRUN, décédé à Croix, le 28 décembre 1890, dans sa 57e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

[redacted]

TRIBUNAUX

L'évasion de Padlewski. — L'appel de M. de Labruyère

Paris, 16 janvier. — Aujourd'hui, à midi, est venu, devant la cour, l'appel interjeté par M. de Labruyère contre le jugement de la 9e chambre qui l'a condamné à treize mois d'emprisonnement pour avoir recélé et fait évader Palewski.

M. de Labruyère comparaît cette fois-ci au banc des prévenus libres ; cependant un agent de la sûreté est à ses côtés.

Comme en première instance, le prévenu est assisté de Me Danet.

Le conseiller Dellégorgue fait le rapport sur l'affaire ; ce rapport est très long et résume les faits que tout le monde connaît.

Après la lecture du rapport, M. le président interroge Labruyère :

D. Vous reconnaissez bien avoir fait évader Padlewski: il vous a été confié par Grégoire? — R. Je n'ai plus de raison pour le cacher, puisque Grégoire l'a avoué à l'audience de la 9e chambre.

D. Voici la photographie de Padlewski; la reconnaissez-vous? — R. Je ne puis répondre; j'ai voulu sauver un homme, à tort ou à raison; je ne puis aujourd'hui, en répondant, être cause peut-être de sa perte.

D. Cela eût pu être intéressant pour vous ; avez-vous quelque chose à ajouter ? — R. Je tiens seulement à dire que je n'ai pas profité de l'évasion de Padlewski pour réaliser un bénéfice personnel.

J'ai été aussi désintéressé que mes complices, et j'espère pouvoir le prouver un jour, lorsque mes révélations ne pourront plus nuire à personne.

M. le président donne la parole à Me Danet.

A trois heures, l'avocat général commence son réquisitoire; il reconnaît que Labruyère n'a pas tiré bénéfice de l'affaire; les renseignements sur lui sont bons, son récit de l'évasion de Padlewski, corroboré par les déclarations de ses complices, est exact, d'autant plus que, en publiant les faits, il avait l'unique but de se faire gloire d'avoir violé la loi; Labruyère a donc bien fait évader Padlewski.

Me Danet réplique que le voyage de Grégoire en Italie prouve que Padlewski n'était pas en sûreté.

Après une courte délibération, le prononcé de l'arrêt est remis à demain.

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

17 JANVIER 1793

Les assassins de Couches

Le jour même où la Convention, érigée en tribunal politique, rendait l'inique arrêt qui condamnait Louis XVI à mort par 361 voix sur 721, c'est-à-dire à une seule voix de majorité — cela suffit en France pour tuer un Roi et pour créer une République — un tribunal beaucoup plus modeste, mais beaucoup plus régulier, le tribunal criminel de Saône-et-Loire, osait rendre un arrêt de mort par contumace contre neuf assassins politiques ce qui n'était pas une petite preuve de courage en ce moment-là. Voici les faits :

Le 8 septembre précédent, une voiture renfermant quatre voyageurs arrivait par une route de traverse dans le petit bourg de Couches, près Autun; le bruit se répand aussitôt que ce sont des suspects, on les entoure : « vos passeports ? » Ils répondent que leurs passeports sont parfaitement en règle et qu'ils viennent de les envoyer au district, par un domestique à cheval pour les faire viser ; on en conclut aussitôt que puisqu'ils évitent de traverser les villes importantes comme Autun, c'est qu'ils sont mal intentionnés et n'osent pas se montrer; ils répliquent qu'il n'y a pas le moindre mystère, et que leurs passeports constatent qu'ils sont simplement des prêtres insermentés qui sortent de France et se rendent en Suisse, pour obéir à la loi du 26 avril.

Alors, c'est bien pire, ce sont des « ennemis de la patrie », il faut empêcher leur départ jusqu'à la réponse du district; on les conduit donc à la prison du bourg, et on fête la capture par force libations en l'honneur de la Patrie; les têtes s'échauffent; si le district illait autoriser le départ ! il faut l'empêcher à tout prix, même malgré lui; il y a un bon moyen, c'est de briser la voiture; on s'en empare, on la dépèce en morceaux, et on danse autour du feu de joie où on en jeta les débris Mais il y a un moyen bien meilleur encore, plus de voyage s'il n'y a plus de voyageurs; on court à la prison, on en brise les portes à coups de hache et de cognée, on entraîne dans la cour, l'un après l'autre, les quatre malheureux prêtres, on les abat à coups de hache, on les achève à coups de sabre, et on mène autour de leurs cadavres une sarabande échevelée.

C'est contre les auteurs et complices de ce lâche assassinat que le juge de paix de Couches et le directeur du jury d'Autun avaient eu le courage d'entamer dès le lendemain, une procédure qui fait honneur à leur carrière, car depuis huit jours des milliers de victimes étaient tombées à Paris sous le couteau des égorgeurs sans que les autorités osassent bouger; c'est cette procédure qui aboutit à l'arrêt que nous rappelons, lequel condamne à mort par contumace neuf des assassins. Trois d'entre eux s'étaient réfugiés à Paris, on les y fit arrêter; mais, au moment de les faire transférer à Chalon, les autorités parisiennes s'aperçevant que les victimes n'étaient que des prêtres, ne virent plus dans leurs assassins que des héros et s'empressèrent non seulement de les mettre en liberté, mais de les renvoyer chez eux avec un certificat constatant qu'ils ne devaient plus être inquiétés.

Plus tard, après la Terreur, quatre autres purent être ressaisis et le tribunal de Saône-et-Loire leur fit contradictoirement leur procès; deux furent acquittés, et deux condamnés à mort le 25 avril 1795; l'un de ces derniers se tua dans sa prison, l'autre fut exécuté sur la place publique d'Autun. Leur mémoire adressé à la Convention donne une juste idée de l'esprit du temps : ils s'y disaient des « Sans-culottes, ayant toujours marché dans les sentiers de la probité et de la vertu, et croyant si bien avoir fait une belle action en égorgeant des prêtres, que, le lendemain, chacun s'était vanté d'en avoir tué sa bonne part. »

CHOSES ET AUTRES

Tout est relatif. Un bohême, patauageant dans la neige fondue, et crotté jusqu'aux yeux, voyant monter un maçon sur l'impériale d'un omnibus :

— Est-on heureux d'être riche !

..

A l'abattoir de Madrid, un garçon boucher, d'un ton lamentable :

— Avoir été toréador, et être réduit à tuer un bœuf... au lieu de se faire éventrer par un taureau !

GRAND THEATRE DE ROUBAIX. — Direction : M. Thierry. — Bureaux à 6 h. 1/2. — Rideau à 7 h. 1/2. — Demain 18 janvier : TRENTE ANS OU LA VIE D'UN JOUEUR, drame en 5 époques et 6 tableaux, par MM. V. Duchange et Dieux. — LE VOYAGE DE M. PERRICHON, comédie en 4 actes par MM. L. Labiche et E. Martin. — Ordre du spectacle : 1. La Trente ans ou la Vie d'un jouenr ; 2. Le Voyage de M. Perrichon. — Prix des places ordinaire.

Jeudi 22 janvier. — LE TROUVÈRE, opéra en 4 actes et 7 tableaux, musique de Verdi.

THEATRES DE ROUBAIX (salne rues Richard-Lenoir et Archimède). — Direction : Mme Vve G. Deschamps. — Demain à 5 h. 1/2. — Rideau à 6 h. 0m. — Dimanche 18 janvier 1891. — Représentation extraordinaire. Deux grandes pièces : LA TOUR DE NESLE, drame en 5 actes et 9 tableaux, de MM. A. Dumas et F. Gaillardet. — 1re représentation du grand succès: LA PRINCESSE DES CANARIES, opéra comique en 3 actes, paroles de MM. Duru et H. Chivot, musique de M. Ch. Lecocq. — Ordre du spectacle : 1. La Tour de Nesle ; 2. La Prinoesse des Canaris. — Prix des places ordinaire.

Les CIGARETTES INDIENNES de GRIMAULT et Cie sont le remède le plus efficace connu contre l'asthme, l'oppression, l'insomnie et le catarrhe chronique. Chaque cigarette porte la signature Grimault et Cie. 50671—25339

La pâ